

DELIBERATION N° 72-24

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Le quatre avril deux mille vingt-quatre à dix-huit heures et trente minutes, les membres du conseil communautaire, désignés ou représentant chaque commune membre, se sont réunis au siège de la CCM à Susville, sur convocation n° 03A qui leur a été adressée par la Présidente, datée du 19 mars 2024 conformément aux articles L2122-7 et L2122-8 du CGCT applicables en la matière. Secrétaire de séance : Thierry JOUBERT.

Présents :

SAVIGNON Joseph	CIOT Xavier	CURT Jean-Pierre
SIAUD Alain	FAYARD Adeline	GIRAUD Murielle
KRAMARCZEWSKI Bruno	DECHAUX Marie-Claire	RAVANAT Jean-Luc
BONOMI Jean-Pierre	GIRARDOT Frédéric	BALME Eric
MULYK Fabien	TRAPANI Mary	MENDEZ Alain
MAUROY Claude	GIACOMETTI Geneviève	GRAND Florence
CORNU Liliane	PONTIER Joël	BATTISTEL Marie-Noëlle
FAURE Philippe	LUC Alain	LE TRAOU Dominique
CHATTARD Arnaud	JOUBERT Thierry	PONCET Denis
BRUGNERA Jean-Michel	CHAUD Frédéric	BALMET Lucie
ROBERT Philippe	GRIET Bernard	BUCH Emile
MASLO Raymond	SAURAT Coraline	MAUGIRON Frédéric
ROSSI Angélique	LANEYRIE Jean-Marc	MAUGIRON Gilbert
CHANTRE Carine	TOSCAN Michel	BARTHELEMI Maryse
BONNIER Eric	TURC Sylvain	ROUSSET Alain
BARI Nadine	STUTZ Anne	MORA Serge

Absents excusés représentés : PREVOT Fabienne (pouvoir à TOSCAN Michel), GERBI Franck (pouvoir à JOUBERT Thierry), GONNORD Franck (pouvoir à Marie-Claire DECHAUX), DURAND Bernard (pouvoir à GIRARDOT Frédéric), BRUN Sylvie (pouvoir à TRAPANI Mary), LAURENS Patrick (pouvoir à BARI Nadine), MONTANER-DUMOLARD Guillaume (pouvoir à FAYARD Adeline), GARNIER Jean-Luc (pouvoir à BALME Eric), SERRE Emmanuel (pouvoir à LE TRAOU Dominique).

Nombre de délégués en exercice : 62
Nombre de délégués présents : 48
Nombre de pouvoirs : 09
Nombre de délégués votants : 56 (+1 NPPV)

OBJET : SUBVENTION A L'EPIC MATHEYSINE TOURISME

Conformément aux statuts de la Communauté de Communes de la Matheysine et à ceux de l'EPIC Matheysine-Tourisme, il est nécessaire d'affecter la subvention de fonctionnement 2024 pour permettre à cet établissement d'exercer les compétences déléguées.

Une convention d'objectifs pour le versement d'une subvention supérieure à 23 000 € est nécessaire, reprenant les missions stipulées dans les statuts. Le projet est annexé à la présente délibération.

Monsieur Arnaud CHATTARD ne prend pas part au vote.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à la majorité (1 NPPV) :

- ➔ **APPROUVE** l'attribution de la subvention de fonctionnement d'un montant de 150 000 €, cent-cinquante mille euros, pour l'exercice 2024 ;
- ➔ **APPROUVE** l'attribution d'une aide financière complémentaire de 30 000 € destinée aux actions suivantes :
 - animateur des acteurs touristiques réseau-compétences-commercialisation (participation fixée à 15 000 €)
 - Mole II à Mayres-Savel ; poste accueil et conseiller en séjour (participation fixée à 15 000 €)
- ➔ **RAPPELLE** le montant de l'aide annuelle liée au transfert de charges 1 (fixée par délibération) d'un montant de 34 635 € ;
- ➔ **RAPPELLE** le montant de l'aide annuelle liée au transfert de charges 2 (fixée par délibération) d'un montant de 60 000 € ;
- ➔ **CHARGE** Mme la Présidente et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne de l'application de la présente décision ;
- ➔ **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2024 ;
- ➔ **RAPPELLE** le principe du reversement de la taxe de séjour collectée par la CCM : versement au regard des encaissements du produit avec une réfaction de 10% du produit (ce prélèvement est versé au Département de l'Isère) ;
- ➔ **ACTE** la signature d'une convention d'objectifs ;
- ➔ **AUTORISE** Mme la Présidente à signer cette convention cadre et tous les documents afférents à cette décision.

Ainsi fait et délibéré à Susville, les jour, mois et an désignés ci-dessus, et ont signé les membres présents.

Certifiée conforme, le 4 avril 2024

**La Présidente,
Coraline SAURAT**

